



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.6/1999/7  
3 mai 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION  
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE  
Groupe de travail des techniques de réduction  
(Septième session, Genève, 1er-2 juillet 1999)  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**GESTION DES SOUS-PRODUITS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS  
OU DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

Rapport intérimaire du Président  
de l'Équipe spéciale

1. Conformément au plan de travail pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/59, annexe III, point 4.4), l'Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (POP), dirigée par l'Autriche, a tenu sa première réunion à Salzbourg les 26 et 27 avril 1999 à l'invitation du Gouvernement autrichien. Son champ d'activité, ses méthodes de travail et le calendrier correspondant, y compris la mise au point de son mandat et la préparation de cette première réunion, avaient fait l'objet d'un examen préliminaire au cours d'une réunion informelle des Parties susceptibles de devenir membres de l'Équipe spéciale à l'Umweltbundesamt à Vienne, les 1er et 2 décembre 1998.
2. La réunion, présidée par M. A. Hackl (Autriche), a rassemblé des experts des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Autriche, Canada, Croatie, Danemark, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Royaume-Uni. Un représentant de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED) y a aussi participé.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

3. Conformément au mandat de l'Équipe spéciale, les membres de cet organe ont rendu compte des faits nouveaux et des activités concernant la gestion des déchets, des résidus et des sous-produits contenant des métaux lourds ou des POP, en mettant l'accent notamment sur les questions juridiques, les secteurs préoccupants et les problèmes particuliers, comme celui des décharges. Des experts du pays chef de file ont présenté des communications sur les principales questions relatives à la gestion de ces sous-produits dans plusieurs secteurs importants, par exemple l'incinération, l'industrie sidérurgique, l'industrie de l'aluminium, les centrales électriques et les petites installations de combustion.

4. Après une discussion approfondie, l'Équipe spéciale a défini ses principales tâches et arrêté ses méthodes de travail, ainsi que les dates limites et un calendrier pour la présentation de son rapport final à l'Organe exécutif au cours de l'année 2001. Elle a en particulier approuvé le plan préliminaire du rapport de situation et a décidé de recueillir toutes les données nécessaires au moyen de questionnaires et d'harmoniser tous les chapitres concernant les principaux secteurs, y compris les questions relatives aux coûts (voir annexe). Elle a aussi désigné des experts chargés de rédiger les différents chapitres du projet de rapport de situation.

5. Dans le but d'exécuter intégralement son mandat, l'Équipe spéciale a demandé à ses membres d'étudier trois secteurs supplémentaires : l'agriculture (Danemark); les petites installations de combustion, y compris les installations domestiques (Autriche et Allemagne); et les produits usagés (Royaume-Uni). Elle compléterait en conséquence le rapport de situation à sa deuxième réunion.

6. Pour l'industrie de l'aluminium, l'industrie sidérurgique et l'incinération des déchets, la collecte des données nécessaires commencerait immédiatement après la réunion au cours de laquelle les questionnaires correspondants ont été examinés et approuvés. On passerait ensuite aux autres secteurs avec une série de questionnaires qui devait être mise au point par les experts chargés des travaux de rédaction et approuvée par le Président de l'Équipe spéciale. Celle-ci a prié le pays chef de file d'envoyer tous les questionnaires aux experts des Parties présentes à la réunion.

7. Les participants à la réunion ont souligné la nécessité pour les autres Parties, non présentes, de s'associer aux activités de l'Équipe spéciale et de faire parvenir leurs contributions au pays chef de file. Le secrétariat serait prié de contacter ces Parties et de leur fournir l'ensemble des questionnaires dès que ceux-ci pourraient être distribués.

8. Les experts du Canada, de la Croatie, du Royaume-Uni et de l'UNIPED ont provisoirement envisagé d'accueillir une des futures réunions de l'Équipe spéciale, la deuxième étant prévue du 18 au 22 octobre 1999, la troisième au printemps de l'an 2000 et la quatrième et dernière à l'automne 2000. Le pays chef de file a offert d'accueillir la réunion du groupe de rédaction visant à mettre au point la version définitive du rapport de l'Équipe spéciale, y compris ses conclusions et recommandations, en février 2001.

9. L'Équipe spéciale a établi l'ordre du jour provisoire de sa deuxième réunion et prié le secrétariat de lui rendre compte des activités menées dans d'autres instances internationales sur la question de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds ou des POP.

10. Les membres de l'Équipe spéciale ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement autrichien et à l'administration hôte, l'Umweltbundesamt, pour leur hospitalité et les excellentes dispositions prises sur place aux fins de la réunion.

Annexe

**PLAN DU RAPPORT DE SITUATION (PROJETS DE CHAPITRES), RÉPARTITION  
DES TÂCHES ET CALENDRIER CORRESPONDANT**

- I. Introduction
- II. Généralités (à établir par l'Autriche)
  - A. Définitions
  - B. Principales sources et principaux secteurs
  - C. Pratiques de gestion
- III. Incinération des déchets (à établir par l'Autriche)
  - A. Introduction
  - B. Description générale des procédés et des installations
  - C. Résidus
  - D. Réduction au minimum des résidus
  - E. Utilisation des résidus
  - F. Élimination des résidus
- IV. Co-incinération (à établir par l'Autriche)
- V. Centrales électriques (à établir par le Royaume-Uni et l'UNIPÉDE)
- VI. Industrie sidérurgique (à établir par l'Autriche et la République tchèque)
- VII. Industrie de l'aluminium (à établir par le Canada avec la coopération de l'Autriche)
- VIII. Industrie du cuivre (à établir par le Canada)
- IX. Industrie de la pâte à papier et du papier (à établir par l'Allemagne)
- X. Raffineries de pétrole (à établir par l'Autriche avec une contribution des Pays-Bas)
- XI. Instruments juridiques (à établir par la Slovaquie)
- XII. Conclusions et recommandations.

Deuxième réunion de l'Équipe spéciale : Décision à prendre sur les chapitres restés en suspens; examen préliminaire des chapitres III, IV, VI et VII.

Troisième réunion de l'Équipe spéciale : Examen préliminaire des chapitres V, VIII, IX et X.

Quatrième réunion de l'Équipe spéciale : Examen du projet de rapport de situation, y compris des chapitres restants.

Groupe de rédaction : Mise au point de la version définitive du rapport de situation, y compris du résumé analytique, des conclusions et des projets de recommandations.

-----